

Maître d'ouvrage :
Association L'Atre de la Vallée

EXTENSION POUR UN FATH II AU BEUBOIS A ORBEY



DCE – Février 2024

CCTP/DPGF

**LOT 16 : PEINTURE INTÉRIEURE - ENDUIT - NETTOYAGE DE FIN
DE CHANTIER**

SOMMAIRE

A. GENERALITES	Page 2
1. PRESENTATION DE L'OPERATION	Page 2
2. CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER	Page 2
3. LIMITE DE PRESTATIONS	Page 2
4. CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	Page 3
5. MEMOIRE A FOURNIR LORS DE LA PHASE CHANTIER	Page 3
B. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	Page 4
1. DOCUMENTS DE REFERENCE	Page 4
2. RECEPTION DES SUPPORTS	Page 4
3. PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PEINTURE	Page 4
C. DESCRIPTION DES OUVRAGES	Page 5
0. HYPOTHESES D'ETUDE	Page 5
1. TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE	Page 5
2. NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	Page 8
ANNEXE 1 CONTRACTUELLE	Page 10

A. GENERALITES

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le présent projet concerne l'extension d'un Foyer d'Accueil Pour Travailleurs Handicapés à Orbey (68370) pour le compte de l'association « L'Atre de la Vallée ».

Consistance générale des travaux du présent lot :

- Les travaux de peinture intérieure
- Le nettoyage de fin de chantier

2. CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER

Reconnaissance des lieux :

En complément des documents graphiques et écrits contenus dans le Dossier de Consultation, les Entreprises doivent (préalablement à la remise de leurs offres forfaitaires) prendre connaissance "in situ" du site, de son environnement, des conditions d'accès, des aires de stockage possibles, etc.

Ces Entreprises ne peuvent en aucun cas après remise de leur offre prétexter une méconnaissance du site pour faire valoir des prestations ou des travaux supplémentaires à leur offre initiale (aucun supplément de prix ne lui sera accordé si les renseignements dont elles ont pris connaissance étaient inexacts ou incomplets).

Obligation de l'entreprise :

L'entreprise devra tenir compte de l'ensemble de ces contraintes et intégrer les répercussions financières dans son offre suivant l'ensemble des documents établis par la Maîtrise d'œuvre dont les plans, le calendrier prévisionnel, les pièces générales et particulières du marché.

L'entrepreneur ne pourra en aucun cas prétendre à une quelconque plus-value pour l'ensemble de ces contraintes.

3. LIMITE DE PRESTATIONS

A la charge du présent lot en général :

- Les fournitures et les prestations annexes ou complémentaires ne figurant ni aux plans ni à la description des ouvrages, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages conformément aux normes françaises et D.T.U. en vigueur
- La fourniture et la pose des ouvrages du présent lot tels que définis au chapitre "C. DESCRIPTION DES OUVRAGES".
- Le nettoyage et l'enlèvement hors chantier de tous les déchets, débris, emballages et gravats résultant des travaux du présent lot dans un centre de recyclage agréé compris frais

A la charge du présent lot en particulier :

- La réception de tous les supports au fur et à mesure de leur exécution avec l'assistance du Maître d'œuvre
- La vérification de l'humidité des supports, du degré hygrométrique de l'atmosphère et des conditions de température ambiante
- Les protections et nettoyage des ouvrages finis (menuiseries, etc..)

4. CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif.

L'Entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

En conséquence il ne pourra en aucun cas arguer des imprévus ou interprétations des plans ou du CCTP pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront ou pour justifier une demande de supplément de prix.

5. MEMOIRE A FOURNIR LORS DE LA PHASE CHANTIER

L'adjudicataire devra présenter sur demande du maître d'œuvre un mémoire justificatif des dispositions qui seront adoptées pour l'exécution des travaux. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'Entrepreneur. Il y sera joint en particulier :

- Un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier
- Des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés
- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement, les références des fournisseurs correspondants
- Les indications concernant les références, les avis et les agréments relatifs au procédé de fabrication et mise en œuvre
- Les certificats établis par les organismes compétents, ainsi que les attestations éventuelles d'extension d'assurance
- Les éléments techniques, documentations et références des fournisseurs
- L'ensemble des certificats de garantie éventuels pour les matériels ayant l'obligation de garantie d'usine et proposer les contrats de maintenance pour tous ces matériels

B. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux seront exécutés conformément :

Pour les ouvrages et matériaux traditionnels :

- Aux cahiers des clauses techniques générales (C.C.T.G.)
- Aux normes P-NFP-XPP
- Aux cahiers des clauses techniques DTU et documents connexes
- Aux prescriptions ayant valeur de cahier des charges DTU
- Aux règles de calcul DTU
- Aux autres documents DTU
- Aux normes française homologuées et expérimentales
- Aux règles dite professionnelles
- Aux normes européennes EN

Pour les ouvrages et matériaux non traditionnels :

Les matériaux ou procédés non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique favorable de la Commission chargée de formuler les avis techniques du C.S.T.B.

Dans tous les cas, l'entreprise devra être assurée pour la mise en œuvre des matériaux et procédés non traditionnels prévus.

En règle générale :

A l'ensemble des textes législatifs et administratifs nationaux, départementaux et municipaux (lois, décrets, arrêtés et circulaires)

Documents particuliers :

- L'ensemble des documents contractuels du marché tel que précisé au CCAP.

2. RECEPTION DES SUPPORTS

Les supports seront réceptionnés par procès verbal contradictoirement entre l'entreprise du présent lot et l'entreprise ayant réalisé le support assisté du maître d'œuvre.

Faire préalablement au tout début de son intervention, toutes les remarques rendues nécessaires en fonction du support qui lui a été livré. Aucune réclamation pour quelque titre que ce soit ne sera admise après le démarrage des travaux du présent lot.

Toute non concordance ou incompatibilité devra être signalée avant la signature des marchés.

3. PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PEINTURE

Produits et fournitures :

- Conformément au paragraphe 5.1 de la norme NF P 74-201-2 (réf. DTU 59.1), l'entrepreneur de peinture est seul responsable du choix des produits et des fournisseurs.
- Néanmoins, le maître d'œuvre aura le droit de demander à l'entrepreneur plusieurs produits équivalents de fournisseurs différents, et de sélectionner un produit parmi les propositions

Matières premières :

Les matières premières et semi-produits, entrant dans la composition des peintures et produits annexes sont définis dans la norme expérimentale française NF 30-... et autres spécifications énumérées dans la norme NF P 74-201-1 (réf. DTU 59.1).

Classement d'aspect des peintures :

- Conformément à la norme 74-201-1 (réf. DTU 59.1) paragraphe 6.2.2 et 6.2.3
- Type d'aspect référencé : Mat, Satiné mat, Satiné moyen, Satiné brillant et. Brillant (en l'absence de précision dans la description des ouvrages, l'aspect satiné retenu sera le « moyen »)
- Etat de finition : classement précisé dans la description des ouvrages, finition A, finition B, finition C et finition spécifique (en l'absence de précision dans la description des ouvrages, l'état de finition B est retenu)

C. DESCRIPTION DES OUVRAGES

0. HYPOTHESES D'ETUDE

Généralités :

- Travaux à exécuter suivants les prescriptions des DPM ci-après, les prescriptions particulières du fabricant et les tableaux des normes (l'entrepreneur est tenu de se référer aux tableaux DTU et de prendre connaissance de l'ensemble des observations)
 - . pour les peintures à exécuter conformément au paragraphe 4 (tableaux 1 à 23) de la norme NF P 74-201-1 (réf. DTU 59.1) "Peinture - Travaux de peinture des bâtiments"
 - . sur supports neufs exécutés conformément à la norme NF P 74-201 (réf. DTU 59.1) « travaux de peinture – cahier des clauses techniques »
- Les travaux préparatoires et de finition sont à inclure dans les prix unitaires de chaque position des travaux de peintures, en tenant compte de la nature et variété des supports énumérés ci-après. L'entrepreneur ne pourra en aucun cas arguer à de quelconque plus-value pour des travaux préparatoires supplémentaires.

Travaux préparatoires et de finition sur fonds neufs :

- égrenage, époussetage, brossage
- impression
- rebouchage
- révision des joints sur plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné
- enduit non repassé
- enduit repassé pour enduit taloché au mortier de liants hydrauliques
- ponçage, époussetage
- couche intermédiaire et couche de finition

Sujétions particulières à incorporer :

- Pour toutes les peintures et imprégnations décoratives, le maître d'œuvre se réserve le droit de choisir la teinte dans la palette du fabricant, y compris les teintes et couleurs fines. L'entrepreneur devra éventuellement préciser les teintes pour lesquelles une plus-value est appliquée.
- Le maître d'œuvre se réserve le droit de demander plus d'une couleur dans une même pièce (le cas contraire, la remarque devra être formulée)
- En règle générale, tous les produits proposés devront pouvoir être appliqués aussi bien dans les pièces humides que dans les pièces sèches.

1. TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE

1.01 Peinture sur murs

Supports :

- Supports verticaux : parements en plaques de plâtre et enduit pelliculaire sur murs béton

Exigences de la peinture :

- COV teneur : 2 g/l
- Etat de finition : Finition A

Exécution :

- Vérification des supports neufs intérieurs
- Egrainage et enduisage, lissage, ponçage assurant un support lisse qui évitera de faire apparaître les joints entre plaques de plâtre et le décalage au travers de la peinture
- Application en 1 couche d'un primaire microporeux à base d'émulsion de matières premières naturelles et renouvelables sans solvants
- Application de 2 couches de peinture écologique satinée lavable à base d'émulsion d'huiles végétales naturelles sans solvants
- Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant

Mode métré : compter au m² de mur

Localisation : Dans les 3 bâtiments, suivant plans du maître d'œuvre

1.02 Peinture sur plafonds

Supports :

- Supports horizontaux : parements en plaques de plâtre

Exigences de la peinture :

- COV teneur : 0,2 g/l
- Etat de finition : Finition A

Exécution :

- Vérification des supports neufs intérieurs
- Egrainage et enduisage, lissage, ponçage assurant un support lisse qui évitera de faire apparaître les joints entre plaques de plâtre et le décalage au travers de la peinture
- Application en 1 couche d'un primaire microporeux à base d'émulsion de matières premières naturelles et renouvelables sans solvants
- Application de 2 couches de peinture écologique mate lavable à base de liant végétal naturel sans solvants
- Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant

Mode métré : compter au m2 de plafond

Localisation : Pour l'extension, suivant plans du maître d'œuvre

1.03 Enduit pelliculaire sur murs

Exécution :

- Mise en place d'un enduit de finition pelliculaire sur une épaisseur moyenne de 4 mm, finition soignée sur murs en béton brut lissé près à peindre
- Compris rebouchages des trous, percements ou saignées effectués par les autres corps d'état
- Tous les ébrasements ainsi que ceux à la rencontre avec les menuiseries extérieures sont à traiter
- L'entrepreneur devra exécuter tous les raccords, calfeutrements et rebordements sans aucune exception et sans limitation de nombre après le passage des autres corps d'état

Mode métré : compter au m2 d'enduit

Localisation : Pour l'extension suivant plans du maître d'œuvre

1.04 Peinture sur porte sans les chambranles

Supports :

- Portes intérieures seul (chambranle et contre chambranle en bois lot menuiserie int.)

Exigences de la peinture :

- COV teneur : 2 g/l

Exécution :

- Vérification des supports neufs intérieurs
- Lessivage, ponçage assurant un support lisse
- Application en 1 couche d'un primaire microporeux à base d'émulsion de matières premières naturelles et renouvelables sans solvants
- Application de 2 couches de peinture écologique satinée à base d'émulsion d'huiles végétales naturelles sans solvants
- Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant

Mode métré : compter la porte à l'unité

Localisation : Pour l'extension, suivant plans du maître d'œuvre

1.05 Enduit et Isolation XPS extérieure en partie basse

Exécution :

- Reprise d'isolation, découpe soignée de l'isolation existante et suppression des bouts de polystyrène
- Mise en place de bande de polystyrène bien ajusté puis mousage.

- Application d'un primaire
- Mise en œuvre sur toute la surface et avec des chevauchements d'un treillis d'armature en fibre de verre pour empêcher la formation de fissures dans l'enduit
- Application d'une couche de fond qui régule la succion de la base et empêche le durcissement trop rapide de l'enduit couvrant
- Application de 2 couches de finition d'un enduit à base de résine siloxane pour sous bassement enterrée.
 - teinte et aspect au choix du maître d'œuvre
- Compris ensemble des profilés de jonction et d'arrêts nécessaires en PVC
- Exécution conformément aux prescriptions du fabricant et sous avis technique



- L'ensemble suivant les plans d'exécutions des architectes comprenant toutes fournitures et sujétions pour un travail parfaitement fini dans les règles de l'art. Le système doit être conforme au DTU en vigueur.

Localisation : Bâtiment existant le « TAVAILLON » - sous-bassement, suivant plans du maître d'œuvre
Mode de métré : Surface comptée en ml

2. NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

2.01 Nettoyage de mise en service

Généralités :

- Les produits employés (solvants, décapants) les procédés mise en œuvre (grattage, ponçage) devront être appropriés, afin de ne pas provoquer d'altération aux ouvrages nettoyés en particulier à leur état de surface (polis, brillants). Toute surface ne doit pas être rayée, abîmée ou détériorée par le nettoyage.
- Les nettoyages devront faire disparaître les tâches de peinture, d'huile, les tâches de plâtre, de ciment, de films, de mortiers, etc. Toutes les fournitures utiles à l'exécution de ces nettoyages seront réglées par l'entrepreneur chargé de ces travaux et portées sur les frais de nettoyage ci-dessous.
- Pour tous les revêtements non traditionnels (linoléum, etc.) il y aura lieu de se référer aux indications données par le fabricant du support concerné (fourniture des fiches techniques des revêtements par l'entreprise adjudicataire du lot ou des lots concernés)
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux

Déchets :

- Le triage des matériaux, le chargement et l'évacuation de tous les déchets dans un centre de recyclage y compris frais et taxes

Définition des nettoyages à exécuter : (liste non exhaustive)

- Les revêtements de sols (carrelage, linoléum) y compris plinthes correspondantes et accessoires incorporés
- Les revêtements verticaux (faïence, etc.)
- Les plafonds (en plaques de plâtre, en dalles de fibre, en métal, etc..)
- Les portes extérieures en bois y compris vitrage et feuillure (après enlèvement des protections)
- Les châssis extérieurs en bois/alu (après enlèvement des protections) y compris vitrage, quincaillerie incorporée (béquilles, ferme porte, boutons, plaque de propreté, etc.) et feuillure
- Les portes intérieures en bois y compris quincaillerie incorporée (béquilles, ferme porte, boutons, plaque de propreté, etc.) et feuillure
- Les ouvrages divers : façades de gaines techniques, trappes, tablettes de fenêtres, etc..
- Les équipements sanitaires : lavabos, wc, urinoirs, robinetterie, etc.
- Les équipements techniques : appareils électriques (luminaires, etc.), appareils de chauffage (radiateurs, etc.), appareils de ventilation (grilles, etc.), etc.
- Le mobilier fixe : placards, miroirs, etc.

Exécution :

- Réception des supports à traiter avant démarrage des travaux
 - . contradictoirement par procès-verbal, entre les entreprises concernées, assistées du Maître d'œuvre
 - . signaler tout défaut ou détérioration à l'entreprise concernée ou au maître d'œuvre, faute de quoi il sera tenu responsable des imperfections constatées lors de la réception de l'ouvrage
- Nettoyage complet (dépoussiérage, essuyage, dégrassage, lessivage, lavage, rinçage, etc.) par moyen approprié en accord avec le maître d'œuvre, à effectuer après levée des réserves et avant remise des clés

Mode métré : Compter au forfait

Localisation : Dans le FATH 2 et les deux logements.

ANNEXE 1 CONTRACTUELLE

Dans le cadre de l'analyse technique, la maîtrise d'œuvre sollicite des renseignements complémentaires permettant l'identification et la vérification des produits, des matériels ou des appareillages proposés dans l'offre de l'entreprise.

C'est pourquoi, le soumissionnaire devra impérativement compléter de façon parfaitement lisible les renseignements demandés dans l'annexe 1 du présent C.C.T.P.

Liste des propositions du soumissionnaire (à remplir obligatoirement) :

Position 1.01 : Peinture sur murs

Proposition du soumissionnaire :

Exigences :

Position 1.02 : Peinture sur plafonds

Proposition du soumissionnaire :

Exigences :

Position 1.05 Enduit pelliculaire sur murs

Proposition du soumissionnaire :

Exigences :

Fait à le

L'entrepreneur :
(Cachet et signature)